

Grâce à Macron, les milliardaires se déclarent en faillite et rachètent leur entreprise, toute dette effacée

écrit par Christine Tasin | 9 août 2020



Il suffit d'une petite loi de rien du tout passée inaperçue... et hop ! Quelques centaines ou milliers de salariés à la rue, dans la merde pendant qu'on avantage les richissimes propriétaires de multinationales en leur permettant d'échapper à l'ancienne loi, soit au sort commun. Le sort commun c'est que si vous avez une petite entreprise qui hélas fait faillite vous tombez dans des emmerdes pas possibles – et je ne vous parle pas de vos moyens de survie qui disparaissent, carrément- mais vous êtes, en plus, interdit de reprendre une entreprise avant quelques années... Pour les grosses entreprises comme Alinea aux mains de la 6ème fortune de France (les propriétaires d'Auchan), la loi votée en mai dernier va leur permettre de déclarer la faillite, d'effacer d'un coup d'éponge tout ce qu'ils doivent au fisc, à d'autres entreprises (qui elles

seront donc dans une merde noire, privées de leurs ressources, du fruit de leur travail) et de repartir quelques jours après, avec une trésorerie apurée, libres de racheter et relancer leur entreprise, assurant ainsi aux actionnaires des revenus confortables... sans risque. Les grands perdants ? Les salariés, l'Etat donc le contribuable qui n'est pas payé des dettes éventuelles, le contribuable qui va payer le chômage des salariés, tous ceux à qui l'entreprise doit de l'argent. Les grands gagnants, les propriétaires-actionnaires qui voient leurs bénéfices s'envoler pour avoir mal géré leur entreprise. Joli, le montage ! Et d'autant plus scandaleux que la faillite d'Alinea a été délibérément orchestrée par un montage immobilier plus que douteux datant de 2017 (Macron était déjà au pouvoir... a-t-il promis des choses ?). Voir ci-dessous l'encadré blanc surligné de vert.

Et il va se passer la même chose pour Camaïeu et tant d'autres... Le con-tribuable français n'a pas fini, avec Macron, de se faire manger la laine sur le dos !

La défaillance du marchand de meubles entraînera la suppression de 1000 emplois. Les actionnaires, eux, limitent leurs pertes grâce à un astucieux montage immobilier

C'est l'un des plus importants dépôts de bilan de France. Le distributeur de meubles Alinea, 26 magasins et 1 974 salariés, a pris le chemin du tribunal de commerce de Marseille, le 13 mai, au lendemain du déconfinement. L'enseigne se dit alors victime de la crise sanitaire, des grèves liées à la réforme des retraites et des manifestations des gilets jaunes. Un diagnostic contesté par les experts du cabinet Advance Capital, qui se sont penchés sur les comptes d'Alinea à la demande de la justice. Pour eux, les difficultés de l'entreprise, qui enchaîne les

pertes depuis 2018, remontent réellement au début de cette année-là.

Le 31 août, l'entreprise sera fixée sur son sort à l'issue d'une audience devant le tribunal de commerce. Le suspense n'est toutefois pas très grand. Il n'existe, à ce jour, qu'une seule offre de reprise d'Alinea, formellement déposée jeudi. Elle prévoit seulement la reprise de neuf magasins, la fermeture de dix-sept autres et le licenciement de 1 000 salariés. Les repreneurs ne sont autres que les actuels propriétaires d'Alinea : Alexis Mulliez et ses cousins, cousines, oncles et tantes, issue de la famille nordiste qui a créé et possède Auchan, la sixième plus riche de France (26 milliards d'euros de patrimoine) selon le magazine *Challenges*.

Assouplissement

Comment les propriétaires d'une entreprise peuvent-ils la racheter après l'avoir déclarée en cessation de paiement ?

Jusqu'à présent, cette possibilité, rare, devait être approuvée par le procureur (et donc le ministère de la Justice) qui siège au tribunal de commerce. Mais depuis quelques semaines, un sérieux assouplissement a été apporté à cette règle. **Un décret, paru le 20 mai et passé relativement inaperçu, permet au propriétaire d'une entreprise de la reprendre après un dépôt de bilan. Sans aucune autorisation préalable.** La mesure a été adoptée par le gouvernement dans le but de limiter la casse économique et sociale post-Covid. A la rentrée, bon nombre de sociétés, petites ou grandes, pourraient en effet se retrouver en situation de faillite et sans candidats au rachat.

L'idée, a priori salubre, est loin d'être dénuée d'effets

pervers. «Ça risque de donner des idées à quelques entrepreneurs pas forcément animés des meilleures intentions», glisse un administrateur judiciaire habitué des gros dépôts de bilan. Le risque est que les actionnaires d'une entreprise soient tentés, en cas de difficultés déjà anciennes, de déposer le bilan. Puis, de profiter de ce nouveau décret pour racheter leur boîte. Entre-temps, ils auront effacé leurs dettes auprès des fournisseurs ou de l'Etat et des organismes sociaux. La direction d'Alinea dément tout effet d'aubaine et met en avant son intention de «repositionner la marque et de la relancer».

Consulté par *Libération*, le rapport, confidentiel, des experts financiers mandaté par le tribunal de commerce pour examiner la situation d'Alinea comporte cependant des informations troublantes. Une opération immobilière a ainsi été réalisée le 17 novembre 2017. La direction de l'entreprise décide alors de transférer la propriété des murs de neuf de ses 26 magasins à une nouvelle entité dénommée Aline Immo. Au total, il y en a, selon la société, pour 150 millions d'euros. La transaction a un double effet négatif pour l'entreprise : Alinea s'appauvrit du montant de la valeur des murs de ses magasins et est désormais contrainte de payer des loyers à hauteur de 13 millions d'euros par an.

Les experts financiers ne sont pas tendres avec ce «transfert». «Si Alinea avait conservé l'immobilier, écrivent-ils, l'entreprise aurait pu bénéficier de garanties liées à ce patrimoine pour avoir recours à des financements externes ou bien céder une partie de ses biens.» En clair, Alinea s'est privé d'une belle ressource en cas de coup dur.

Décote

Le même document évalue le coût du plan de licenciements des 1 000 salariés à 21,9 millions d'euros. Cette somme pourrait

être payée par l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS). Cet organisme collectif intervient dès lors qu'une entreprise est en cessation de paiement et ne peut honorer ses obligations à l'égard des salariés. En déposant le bilan et en rachetant ensuite une partie de l'entreprise, les dirigeants d'Alinea feraient financer les départs par la collectivité. Il est prévu qu'ils remboursent l'AGS avec la vente des stocks de meubles des magasins qui vont fermer. Mais ces fameux stocks sont souvent vendus avec une décote de 40 %. Pas sûr qu'ils rapportent suffisamment pour rembourser près de 22 millions d'euros.

.

Le même procédé de dépôt de bilan-rachat pourrait être mis en œuvre dans quelques jours à l'autre bout de la France. Plusieurs fonds d'investissement propriétaires de l'enseigne de vêtements Camaïeu ont déposé le bilan de cette entreprise et sont aujourd'hui les candidats les plus sérieux à son rachat. La décision du tribunal de commerce de Lille sur ce dossier sera rendue le 17 août.

https://www.liberation.fr/france/2020/08/07/faillite-d-alinea-la-famille-mulliez-en-profite-pour-sauver-ses-meubles_1796331